

Date/heure limite de réception des ordres Clientèle entreprises (personne morale)/ Livraison depuis les canaux électroniques¹⁾

Date/heure limite de réception des ordres ²⁾					
Pays	Code de monnaie ISO	Paiements individuels	Paiements collectifs	Paiements express ³⁾	SE ⁴⁾ Statut Clientèle privée
Paiements en Suisse⁵⁾					
Suisse	CHF	14h00 V	12h00 V	16h00 V	10h00 V
Suisse	EUR	14h00 V	12h00 V	16h00 V	10h00 V
Paiements SEPA⁶⁾					
Membres SEPA ⁷⁾	EUR	12h00 V	11h30 V	15h00 V	10h00 V
Paiements non SEPA dans les pays EUR					
Belgique	EUR	12h00 V	11h30 V	16h00 V	10h00 V
Allemagne	EUR	12h00 V	11h30 V	16h00 V	10h00 V
France	EUR	12h00 V	11h30 V	16h00 V	10h00 V
Pays-Bas	EUR	12h00 V	11h30 V	16h00 V	10h00 V
Italie	EUR	12h00 V	11h30 V	16h00 V	10h00 V
Autriche	EUR	12h00 V	11h30 V	16h00 V	10h00 V
Pologne	EUR	12h00 V	11h30 V	16h00 V	10h00 V
Espagne	EUR	12h00 V	11h30 V	12h00 V	10h00 V
Paiements à l'étranger					
République tchèque	CZK	10h00 V-1	10h00 V-1	16h00 V-1	10h00 V
Danemark	DKK	12h00 V	11h30 V	16h00 V	10h00 V
Angleterre	GBP	12h00 V	11h30 V	16h00 V	10h00 V
Hongrie	HUF	10h00 V-1	10h00 V-1	16h00 V-1	10h00 V
Norvège	NOK	12h00 V	11h30 V	12h45 V	10h00 V
Suède	SEK	12h00 V	11h30 V	16h00 V	10h00 V
Australie	AUD	12h00 V-1	11h30 V-1	16h00 V-1	10h00 V-1
Canada	CAD	12h00 V	11h30 V	16h00 V	10h00 V
Hong Kong	HKD	12h00 V-1	11h30 V-1	16h00 V-1	10h00 V-1
Japon	JPY	12h00 V-2	11h30 V-2	16h00 V-2	10h00 V-2
Nouvelle-Zélande	NZD	12h00 V-1	11h30 V-1	16h00 V-1	10h00 V-1
Singapour	SGD	12h00 V-2	11h30 V-2	16h00 V-2	10h00 V-2
Thaïlande	THB	12h00 V-1	11h30 V-1	16h00 V-1	10h00 V-1
Turquie	TRY	12h00 V-2	11h30 V-2	16h00 V-2	10h00 V-2
USA	USD	12h00 V	11h30 V	16h00 V	10h00 V
Afrique du Sud	ZAR	12h00 V-1	11h30 V-1	16h00 V-1	10h00 V-2
Autres paiements internationaux⁸⁾					
Autres pays ⁹⁾	CHF/USD/EUR/GBP	Dépendant du pays bénéficiaire; doit être clarifié le cas échéant.			

- 1) e-banking, e-connect ou SWIFT.
- 2) Date et heure limite, auxquelles un ordre de paiement doit être saisi pour pouvoir être exécuté le jour même. Les ordres qui sont reçus après la date/heure limite de réception sont exécutés le prochain jour ouvrable bancaire possible. Avant les jours fériés, il est possible que des dates/heures limites anticipées de réception des ordres s'appliquent. Par ailleurs, tous les horaires sont indiqués en HEC (heure d'Europe centrale). La date d'exécution indiquée dans l'ordre de paiement détermine le début du traitement par Raiffeisen. «V» correspond à la date de valeur souhaitée (transmission de l'ordre). Cependant, Raiffeisen n'a aucune influence sur la comptabilisation de l'entrée du paiement, sur le compte du bénéficiaire final. Exemple: pour qu'un paiement individuel en devise AUD, avec la date de valeur «V», soit transmis à l'établissement financier du bénéficiaire, l'ordre de paiement individuel doit être soumis un jour bancaire ouvrable avant la date de valeur «V», avant 12h00 (date d'exécution V-1). L'ordre de paiement est débité à la date V-1 et transmis avec la date de valeur «V» souhaitée.
- 3) La date/heure limite de réception des ordres pour les paiements individuels peut être repoussée, en utilisant un paiement express. Ces paiements express sont cependant soumis à une majoration tarifaire.
- 4) Paiements individuels SE = indépendants gérés en tant que Clientèle privée, auprès de Raiffeisen.
- 5) S'applique également aux paiements en CHF/EUR vers la Principauté du Liechtenstein et les transferts de compte à compte.
- 6) Single Euro Payment Area = paiements uniquement en EUR. L'indication de l'IBAN est ici obligatoire.
- 7) 36 pays participants. Pour plus de détails, veuillez svp consulter <http://www.sepa.ch/fr>.
- 8) A l'exception des pays soumis à des sanctions économiques.
- 9) Aucune affirmation générale possible. Veuillez svp contacter le Centre de service Clientèle entreprises par téléphone, au 0848 847 222.